

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 02/2011**

**concernant la création d'un cheminement  
piétonnier en bordure de la route de Fenil, secteur  
compris entre le chemin de Ferreyres et la route  
d'Hauteville**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission:  
le 11 janvier 2011 à 19.30

en la salle de la Municipalité  
route des Deux-Villages 23

## Création d'un cheminement piétonnier

### S O M M A I R E

#### Chapitres

1. **Objet du préavis**
2. **Historique**
3. **Présentation du projet**
4. **Etude et rapport sur le projet**
  - Préavis du Service cantonal des routes
5. **Oppositions**
  - Remarques générales
6. **Aspects financiers**
  - Coût des travaux
  - Coût d'exploitation
7. **Conclusions générales**
8. **Conclusions du préavis**

St-Légier-La Chiésaz, le 1<sup>er</sup> novembre 2010

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF.102'000.- pour financer les travaux de création d'un cheminement piétonnier public en bordure de la route de Fenil, secteur compris entre le chemin de Ferreyres et la route d'Hauteville.

### 2. Historique

Des contacts ont été pris à l'époque avec les propriétaires de la parcelle N°1821 pour les informer de l'intention municipale de créer un cheminement piétonnier et trouver un accord de principe pour régler les aspects techniques et juridiques. Dans le cadre des projets de transformation du bâtiment existant et de construction d'une villa, les démarches ont abouti par l'inscription d'une servitude publique de passage à pied au registre foncier.

### 3. Présentation du projet

Le projet prévoit la création d'un cheminement piétonnier au droit du tronçon de la route de Fenil compris entre le chemin de Ferreyres et la route d'Hauteville sur une longueur d'environ 92 m, largeur de 1.80 m au minimum et pente maximale de 5.6%. Il est implanté en contrebas de la chaussée et son emprise sur le domaine privé est d'environ 135 m<sup>2</sup>. Le revêtement est constitué de pavés en béton. La haie existante en bordure de la route de Fenil est remplacée par une barrière. En échange de la cession gratuite de la servitude publique de passage, une haie est plantée le long du futur sentier, côté propriété privée.

### 4. Etude et rapport sur le projet

#### Préavis du Service cantonal des routes

Conformément aux dispositions des articles 3 et 10 de la loi sur les routes, le Service cantonal des routes a examiné le projet et formulé un préavis favorable.

### 5. Oppositions

#### Remarques générales

Soumis à l'enquête publique du 10 novembre au 10 décembre 2009, le projet de création d'un cheminement piétonnier public n'a suscité le dépôt d'aucune opposition ou observation.

## 6. Aspects financiers

### Coût des travaux

Le coût des travaux s'entend soumissions rentrées auprès de 5 entreprises et basé sur la meilleure offre.

Descriptif	Montant	Total
Installation de chantier	2'000.00	
Travaux préparatoires	6'570.00	
Excavation	2'360.00	
Apport de matériaux	6'580.00	
Remblayages	3'980.00	
Aménagement et revêtement	40'840.00	
Evacuation	2'900.00	65'230.00
Plantation	11'000.00	11'000.00
Divers et imprévu	6'000.00	6'000.00
Honoraires ingénieur civil	7'000.00	7'000.00
Honoraires géomètre	4'000.00	4'000.00
Frais de reproduction	1'000.00	1'000.00
Total		94'230.00
TVA 8%		7'538.40
Total TTC		101'768.40
<b>Arrondi à</b>		<b>102'000.00</b>

### Coût d'exploitation

L'entretien courant et le déneigement seront effectués par les services communaux.

## 7. Conclusions générales

La Municipalité relève que cet aménagement va améliorer la sécurité des piétons dans le quartier en reliant les trottoirs existants du chemin de Ferreyres et de la route d'Hauteville.

## 8. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet un crédit de CHF.102'000.- ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement via l'exercice courant sur le compte 430'3142.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

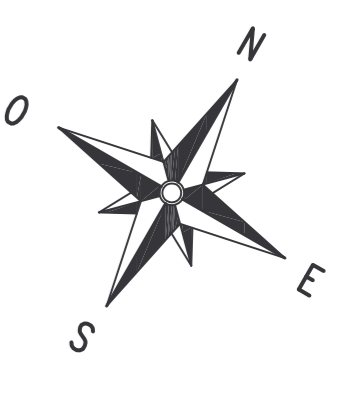
J. Steiner

Annexe : plan du cheminement piétonnier

Municipal délégué : M. Dominique Epp

LETRE	NO	DATE	DESIGN	CONT.	MODIFICATIONS
A		22.04.2010	C.G.		
B					
C					
D					
E					
F					

Formule: 1030/284mm  
Echelle: 1:100 / 1:50

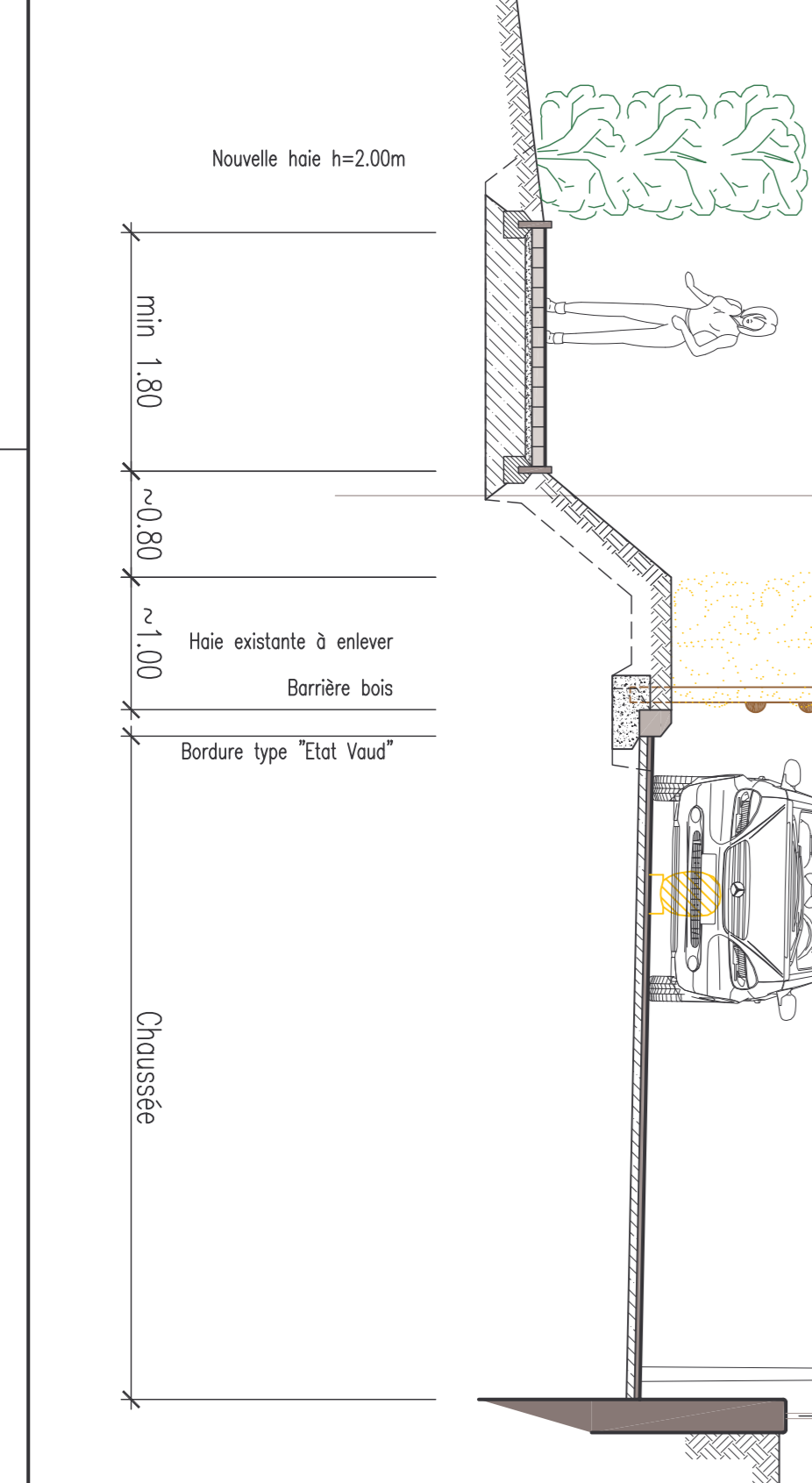


- Emprise sur parcelle n°1821 ~135 m2**
- Modérateurs de trafic à enlever
  - Trottoirs existants
  - Cheminement Piétonnier - Pavés béton ou similairé
  - Murs existants conservés
  - Eclairage public existant (Chaussée)
  - Récole des eaux d'intempéries
  - Grilles existantes conservées

Parcelle n°1663  
PPE 420 Baltham Bertho et Chauri sur 50/100  
PPE 421 Auberromm Iabor et Kabinli sur 50/100

Chemin de Ferreyres

Parcelle n°1821  
Propriété de Force E. Fey-Klemet & Chevillaz, Constructeur



Route de Fenil  
DP 265

Route d'Hauteville

DP 25